



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2021, à 20 h 24, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Mme Ginette Brien, conseillère district # 5, est absente et le poste de conseiller municipal au district #2 étant vacant.

Madame Caroline Aubertin directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 15 mars 2021
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mars 2021)
 - 5.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier s'étant terminé au 31 décembre 2020
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Démission de madame Ginette Brien et avis de vacance au poste de conseiller district # 5
 - 7.2 Nomination des Montcalmois/Montcalmoises 2021 « Montcalm, soyons fiers! »
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 661-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 679 213 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure couverte incluant un bâtiment de services et imposant une taxe à l'ensemble
 - 7.5 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 662-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 359 638 \$ pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur
 - 7.6 Adoption du Second projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11
 - 7.7 Adoption du Règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai
 - 7.8 Adoption Règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes
 - 7.9 Adoption du Règlement d'emprunt 658-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 474 325 \$ pour des travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble
 - 7.10 Adoption du Règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- 7.11 Autorisation d'aller en appel d'offres public – Travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Serge et du rang des Continuations
- 7.12 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 172 000 \$ qui sera réalisé le 16 avril 2021
- 7.13 Adjudication du financement permanent concernant les règlements d'emprunt portant les numéros 581-2015 et 631-2019
- 7.14 Autorisation de travaux – Phase 2 Gestion Donico inc.
- 7.15 Autorisation pour demande de certificat d'autorisation – Station d'épuration (eaux usées) – travaux divers
- 7.16 Adjudication du contrat – Réfection rang de la Rivière-Sud
- 7.17 Mandat pour la relocalisation des enseignes d'entrée de ville suite à la demande du MTQ
- 7.18 Fermeture définitive de la rue Robert en cul-de-sac
- 7.19 Demande d'aide financière 2021 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Soutien pour les travaux sur les rues Robert et Serge
- 7.20 Demande d'aide financière 2021 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Accélération pour les travaux sur le rang de la Rivière Sud, rue Turcotte et rang des Continuations
- 7.21 Demande déposée dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet PPA-ES et PPA-CE (PAVL)
- 7.22 Demande d'aide financière 2021 – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour la Rue Rivest
- 7.23 Programmation de travaux pour la TECQ 2019-2023
- 7.24 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet de réaménagement du « skate park »
- 7.25 Autorisation pour la tenue de la Journée verte 2021
- 7.26 Programmation de la Journée de la pêche 2021
- 7.27 Autorisation pour la tenue de l'activité Fête nationale du Québec 2021
- 7.28 Amendement de la résolution 2020-06-133 affectant les dépenses en lien avec le glissement de terrain du rang de la Rivière Nord à la TECQ
- 7.29 Don à la Maison des jeunes
- 8. VARIA
- 8.1 Mandat de gestion du programme de regroupement régional d'assurance collective
- 8.2 Délégation à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-04-093

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-04-094

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemare
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 comme présenté.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2.1 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 15 mars 2021

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-04-095

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021 comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 3. APPROBATION DES COMPTES

### 3.1 Comptes à payer

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 31 mars 2021 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2021-04-096

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 mars 2021 totalisant **124 476.83 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 mars 2021, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **37 582.17 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**

*M. Gosselin pose une question à propos de la facture d'Humania.*

~~~~~

4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 26 mars 2021.

~~~~~

## 5. DÉPÔT DE RAPPORTS

### 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mars 2021)

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de mars 2021.

~~~~~



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

5.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier s'étant terminé au 31 décembre 2020

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020.

RAPPORT FINANCIER SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		Budget 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
Revenus				
Fonctionnement	1	4 075 560	4 214 093	3 888 202
Investissement	2		298 098	315 032
S	3	4 075 560	4 512 191	4 203 234
Charges	4	4 148 365	3 729 297	3 655 124
Excédent (déficit) de l'exercice	5	(72 805)	782 894	548 110
Moins : revenus d'investissement	6		(298 098)	(315 032)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(72 805)	484 796	233 078
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations	8	413 682	582 691	493 096
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10	(214 575)	(214 550)	(170 100)
Affectations				
Activités d'investissement	11	(145 250)	(7 698)	(307 060)
Excédent (déficit) accumulé	12	18 948	45 470	44 652
Autres éléments de conciliation	13		20 188	16 035
u	14	72 805	441 497	76 623
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		926 293	309 701

Extrait du rapport financier, pages S16 et S17.



6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions. Les questions et réponses transmises étaient :

- 1) Mme Christina St-Jean pose une question relativement au point 7.3 du projet d'ordre du jour : « Pour les dépenses de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables, est-ce qu'on peut avoir un aperçu de ce qui sera fait? J'imagine que si vous êtes capable de donner un montant c'est que vous êtes rendu assez loin dans vos démarches pour nous en faire part.? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Nous sommes présentement en consultation avec nos comités de citoyens, le plan est encore embryonnaire et sera communiqué en temps et lieu lorsqu'il sera prêt à être présenté. »



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- 2) Mme Christina St-Jean pose une question relativement au point 7.4 du projet d'ordre du jour : « Pour ce qui est de la patinoire couverte, le montant de 3 679 213 \$ consiste à faire quoi. Je ne comprends pas qu'on puise investir un si gros montant sur un terrain qui ne nous appartient pas. Nous ne serions pas mieux d'acheter un terrain qui appartient à la municipalité et de construire une patinoire couverte ainsi qu'une salle communautaire ? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Il y aura un bail emphytéotique avec l'école de plus de 40 ans et le projet comprend déjà une salle communautaire. Des communications suivront pour informer la population. »

- 3) Mme Christina St-Jean pose une question relativement au point 7.17 du projet d'ordre du jour : « Mandat pour la mise aux normes des enseignes d'entrée de ville. Nos enseignes ne sont pas neuves? La mise aux normes va coûter combien? Ce n'est pas quelques chose qui ont été approuvé à la base par le ministère des transports? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Les enseignes ont été installées aux mêmes endroits que les anciennes en pensant que ça serait accepté, mais vu qu'elles sont plus grandes que les anciennes, elles doivent être relocalisées pour les sortir de l'emprise du MTQ, et ce, sans avoir à les modifier. »

- 4) Mme Christina St-Jean pose une question : « Pour ce qui est de la maison que vous avez acheté sur la rue Principale (M. Lebeau) est-ce qu'il y a un projet qui sera fait? Si jamais vous ne faites rien et qu'il y a un autre hiver à passer avec la maison, est-ce qu'il serait possible que vous la fassiez déneiger? Les cônes que vous avez mis se font déplacer et en plus c'est un chemin très emprunté pour que les jeunes se rendent à la garderie ou bien à l'école. Quelqu'un du village a passé en poussette double et le toit s'est vidé comme elle finissait de passer et les cônes étaient sur le balcon. Comme c'est une place très passante je crois que vous devriez prendre les mesures nécessaires pour pas qu'il y ait d'accident qu'on pourrait éviter. »

Le conseil répond la réponse suivante : « Nous avons fait déneiger 2 fois et des cônes ont effectivement été mis cette année et certains ont effectivement déplacer les cônes en cours d'hiver. Aussi, la maison sera démolie, mais pour soumettre au comité de démolition un projet, en ce sens, il fallait aller chercher des informations avant de pouvoir procéder afin de respecter les règlements. »



7. AFFAIRES DIVERSES

7.1 Démission de madame Ginette Brien et avis de vacance au poste de conseiller district # 5

Considérant la lettre de démission de madame Ginette Brien reçu le 30 mars 2021;

2021-04-097

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACCEPTER la démission de Madame Brien effective au 30 mars 2021. Le poste de conseiller au district # 5 demeurera vacant jusqu'aux prochaines élections, soit le 7 novembre 2021.

ADOPTÉE.



7.2 Nomination des Montcalmois/Montcalmoises 2021 « Montcalm, soyons fiers! »

Considérant que le conseil municipal souhaite souligner l'implication d'hommes et de femmes dans le cadre de vie de nos citoyennes et citoyens ;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que durant cette période de pandémie, nos enfants d'âge scolaire ont pu fréquenter l'école Dominique-Savio et recevoir leur enseignement dans un environnement sécuritaire ;

Considérant que l'enseignement est un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

2021-04-098

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RECONNAÎTRE et de proposer la nomination du personnel enseignant et administratif de l'École Dominique-Savio comme Citoyens fiers Montcalmois.

ADOPTÉE.



7.3 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le *Projet de règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- L'aménagement de 29.5 km de sentiers et pistes cyclables sur le territoire de la Municipalité de Saint-Esprit;
- Amélioration de la sécurité aux intersections critiques;
- Délimitation et marquage au sol, en particulier aux abords de l'école;
- Plantation d'arbres le long des sentiers;
- Installation d'une signalisation adéquate.

Une copie du *Projet de règlement d'emprunt 660-2021* a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 6 avril 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



7.4 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 661-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 679 213 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure couverte incluant un bâtiment de services et imposant une taxe à l'ensemble

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Maxime Villemare, conseiller, à l'effet que le *Projet de Règlement d'emprunt 661-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 679 213 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure couverte incluant un bâtiment de services et imposant une taxe à l'ensemble* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- Construction d'une patinoire couverte sur dalle de béton;
- Bâtiment adjacent permettant d'accueillir les utilisateurs/joueurs/spectateurs, chambres de joueurs, toilettes et salle;
- Garage pour espace de rangement.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

Une copie du projet de Règlement d'emprunt 661-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 6 avril 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



Le montant comprend peut-être les taxes, il sera revu en vue de l'adoption finale.



7.5 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 662-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 359 638 \$ pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le *Projet de règlement d'emprunt 662-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 359 638 \$ pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- Le remplacement du dégrilleur, du système de pompage de coagulant et de la vanne d'effluent et de l'opérateur;
- L'installation d'un système de suivi du niveau d'eau;
- Nettoyage des conduites et des lignes d'air;
- Imposant une taxe de 10 % à l'ensemble et 90 % au secteur.

Une copie du projet de Règlement d'emprunt 662-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 6 avril 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



Le conseil prend connaissance des commentaires acheminés par la consultation écrite portant sur les projets de règlements suivants.

7.6 Adoption du Second projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 15 mars 2021;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique écrite, en remplacement d'une consultation publique vu le décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec en lien avec la Covid-19, fût tenue jusqu'au 6 avril 2021 à 16 h;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation publique;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 6 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-099

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le *Second projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11*, et ce, sans modification et comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.7 Adoption du Règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 15 mars 2021;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation publique;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 6 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-100

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le *Règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai*, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.8 Adoption Règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 15 mars 2021;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation publique;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 6 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-101

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

Le conseil discute du fait qu'il semblerait que la région est visée par des problèmes de remblai puisque Montréal ne peut plus garder sa terre, certains lots seraient contaminés donc il faut s'assurer que la terre transposée ici soit saine. Le conseil discute de ce dossier versus les dossiers d'infractions en cours.



7.9 Adoption du Règlement d'emprunt 658-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 474 325 \$ pour des travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 15 mars 2021;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 6 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-102

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 658-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 474 325 \$ pour des travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

7.10 Adoption du Règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du conseil, tenue le 15 mars 2021;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation publique;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 6 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-103

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.11 Autorisation d'aller en appel d'offres public – Travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Serge et du rang des Continuations

Considérant le devis MSES-2003/MSES-1804, effectué par *Parallèle 54 expert conseil* pour l'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Serge et du rang des Continuations.

2021-04-104

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des offres publiques avec un système d'appel d'offres **par pondération** (une enveloppe) pour les travaux de de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Serge et du rang des Continuations, le tout conformément au devis MSES-2003/MSES-1804.

DE PRÉCISER que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

La réalisation des travaux est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt 658-2021 et à l'annonce de l'aide financière du programme d'aide à la voirie locale PAVL.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

7.12 *Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 172 000 \$ qui sera réalisé le 16 avril 2021*

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Esprit souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 172 000 \$ qui sera réalisé le 16 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
581-2015	362 500 \$
631-2019	2 809 500 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 581-2015 et 631-2019, la Municipalité de Saint-Esprit souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit avait le 12 avril 2021, un emprunt au montant de 362 500 \$, sur un emprunt original de 510 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 581-2015;

Considérant que, en date du 12 avril 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 avril 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 581-2015.

2021-04-105

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU
915, 12^E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES, QC
J5M 2W1



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Esprit, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 581-2015 et 631-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 avril 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 581-2015, soit prolongé de 4 jours.

ADOPTÉE.



7.13 Adjudication du financement permanent concernant les règlements d'emprunt portant les numéros 581-2015 et 631-2019

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 581-2015 et 631-2019, la Municipalité de Saint-Esprit souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 avril 2021, au montant de 3 172 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

155 000 \$	0,45000 %	2022
158 000 \$	0,55000 %	2023
160 000 \$	0,85000 %	2024
163 000 \$	1,20000 %	2025
2 536 000 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,97614

Coût réel : 1,66830 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

155 000 \$	0,50000 %	2022
158 000 \$	0,65000 %	2023
160 000 \$	0,90000 %	2024
163 000 \$	1,15000 %	2025
2 536 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,52900

Coût réel : 1,68578 %



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

155 000 \$	0,50000 %	2022
158 000 \$	0,60000 %	2023
160 000 \$	0,85000 %	2024
163 000 \$	1,10000 %	2025
2 536 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,23300

Coût réel : 1,74998 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse.

2021-04-106

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 3 172 000 \$ de la Municipalité de Saint-Esprit soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE.

Le conseil a une discussion au niveau du nombre de succursales de cette institution financière dans la région.

~~~~~

## 7.14 Autorisation de travaux – Phase 2 Gestion Donico inc.

**Considérant** la signature du projet d'entente en date du 22 mars 2021;

**Considérant** la résolution 2021-03-074 autorisant les travaux relatifs à la phase 1 du projet de Gestion Donico inc;

**Considérant** la réception des plans datés du 24 mars 2021 montrant la bordure de rue et l'éclairage approximativement sur la rue projetée de la phase 2.

2021-04-107

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** les travaux relatifs à la phase 2 du projet de Gestion Donico inc.

**ADOPTÉE.**

~~~~~



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

7.15 *Autorisation pour demande de certificat d'autorisation – Station d'épuration (eaux usées) – travaux divers*

Considérant les recommandations listées dans le rapport d'évaluation de la capacité de traitement résiduelle de la station d'épuration de Saint-Esprit (Démarche) réalisée;

Considérant que la nature des différents travaux projetés à la station d'épuration des eaux usées nécessite une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

2021-04-108

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pître
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER FNX-INNOV inc. à soumettre la demande d'autorisation requise au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

DE CONFIRMER l'engagement à :

- Transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- Respecter les exigences de rejet;
- Mettre en œuvre le programme de suivi;
- Aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU;
- Conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière.

D'AUTORISER le paiement de 2 801,00 \$ au ministre des Finances pour la demande de certificat d'autorisation.

D'AFPECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 23-05006-721 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.16 *Adjudication du contrat – Réfection rang de la Rivière-Sud*

Considérant la résolution 2021-02-041 autorisant l'appel d'offres public pour des travaux de réfection du rang de la Rivière-Sud;

Considérant la recommandation de Parallèle 54 du 23 mars 2021, qui a procédé à l'analyse de la conformité des trois (3) soumissions reçues lors de l'ouverture qui a eu lieu le 22 mars 2021 à 11 h;

Considérant l'analyse faite par le Comité de sélection;

Considérant les résultats suivants (taxes incluses) :

	Montant	Pointage	Rang
• Sintra inc. Lanaudière-Laurentides	2 533 991,51 \$	90	1
• Excavation Normand Majeau inc.	2 902 932,21 \$	87	2
• Roxboro Excavation inc.	2 915 109,99 \$	84	3

2021-04-109

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à *Sintra inc. Lanaudière-Laurentides* le mandat de réfection du rang de la Rivière-Sud, le tout tel que décrit au devis MSES-1804 dont le contrat s'élève à 2 533 991,51 \$ taxes



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

incluses, et en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* de la municipalité en vigueur, et ce, conditionnellement à ce qui suit :

- L'approbation du règlement d'emprunt 652-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- L'annonce de l'aide financière du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* volet Accélération.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-04009-721 et d'en autoriser le paiement, conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 652-2021 et de l'aide financière du PAVL.

ADOPTÉE.



7.17 Mandat pour la relocalisation des enseignes d'entrée de ville suite à la demande du MTQ

Considérant la résolution 2019-09-315 mandatant l'entreprise Communications Tremblay Ménard inc. pour l'installation des nouvelles enseignes d'entrée de ville;

Considérant qu'afin de se conformer aux exigences du ministère des Transports du Québec, il y a lieu de procéder à certains changements et ajustements en lien avec ce projet;

Considérant l'offre de service EST-3043 de l'entreprise Communications Tremblay Ménard inc au montant de 15 150 \$ plus taxes.

2021-04-110

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER l'entreprise Communications Tremblay Ménard inc., au montant de 15 150 \$ plus taxes, pour relocaliser les enseignes d'entrée de ville suite à la demande du MTQ.

D'AUTORISER la municipalité à procéder à un aménagement paysager à la base de chaque enseigne afin d'en faciliter l'entretien.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement poste budgétaire 02-62200-459 et virer 20 000 \$ du poste budgétaire 03-31000-000 pour couvrir la dépense et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.18 Fermeture définitive de la rue Robert en cul-de-sac

Considérant le projet d'aménagement d'un réseau cyclable et piétonnier sur le territoire de la municipalité;

Considérant la résolution 2021-03-072 demandant au ministère des Transports une permission de voirie pour la fermeture de la rue Robert;

Considérant l'article 25 du règlement de lotissement #365 concernant les dispositions applicables aux rues sans issue ou cul-de-sac;

Considérant que les citoyens du secteurs ont été rencontrés par le conseiller responsable du dossier voirie et qu'ils sont d'accord avec la fermeture en cul-de-sac de cette rue;

Considérant qu'il est préférable de fermer la rue à la circulation vu la dangerosité de cette intersection avec la route 125.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2021-04-111

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE PROCÉDER à la fermeture de la rue Robert en cul-de-sac, malgré ce que dicte le règlement de lotissement #365 en vigueur, compte tenu qu'il n'y a pas d'espace nécessaire pour faire un rond de virage conforme.

ADOPTÉE.



7.19 Demande d'aide financière 2021 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Soutien pour les travaux sur les rues Robert et Serge

Considérant que le conseil municipal de Saint-Esprit a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Esprit s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

Considérant que la chargée de projet de la municipalité, Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

2021-04-112

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles au PAVL volet Soutien.

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Saint-Esprit à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur.

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.



7.20 Demande d'aide financière 2021 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Accélération pour les travaux sur le rang de la Rivière Sud, rue Turcotte et rang des Continuations

Considérant que le conseil municipal de Saint-Esprit a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 sont prévues à la planification du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Esprit s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux (Turcotte et Continuations);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) (pour RRS);

Considérant que la chargée de projet de la municipalité, Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2021-04-113

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles au PAVL.

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Saint-Esprit à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur.

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.



7.21 *Demande déposée dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet PPA-ES et PPA-CE (PAVL)*

Considérant que le député de Rousseau nous confirme le *Programme d'aide à la voirie locale (volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale)* du ministère des Transports;

Considérant qu'un budget discrétionnaire dans le cadre de ce programme sera alloué à la municipalité et que ce montant sera connu prochainement;

Considérant que les demandes d'aide financière doivent être transmises dans les plus brefs délais.

2021-04-114

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander une subvention au Programme d'aide à la voirie locale (*volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale*) et ainsi réserver le montant qui nous sera alloué pour les travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour la saison 2021, savoir :

- Travaux de bordures, construction et réfection;
- Traverses piétonnières, marquage au sol, etc.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

DE REMERCIER le député de Rousseau, monsieur Louis-Charles Thouin, pour sa contribution annuelle.

ADOPTÉE.



7.22 *Demande d'aide financière 2021 – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour la Rue Rivest*

Considérant les travaux de réhabilitation de la rue Rivest à venir;

Considérant le programme triennal d'immobilisations 2021-2023 prévoyant le financement de cette dépense via le *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

2021-04-115

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)* pour le projet des travaux de réhabilitation de la rue Rivest dans le « Volet 2 », en respectant toutes les modalités du Guide sur le programme PRIMEAU.

DE CONFIRMER que la municipalité de Saint-Esprit s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

DE CONFIRMER que la municipalité de Saint-Esprit assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

DE DÉSIGNER madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité de Saint-Esprit et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.



7.23 *Programmation de travaux pour la TECQ 2019-2023*

Considérant que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021-04-116

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

QUE la municipalité s'engage à :

- **RESPECTER** les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **ÊTRE** la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- **D'APPROUVER** le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **DE S'ENGAGER** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE.



7.24 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet de réaménagement du « skate park »

Considérant que la Municipalité souhaite procéder au réaménagement du « skate park » ;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière, au montant de **70 806 \$**, au FRR de la MRC de Montcalm dans le cadre de ce projet.

2021-04-117

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du FRR pour le projet de réaménagement du « skate park ».

DE DÉSIGNER madame Caroline Aubertin, directrice générale et monsieur Michel Brisson, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit, les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds régions et ruralité de la MRC de Montcalm ;

DE S'ENGAGER à fournir la mise de fonds exigée par le programme, soit un minimum de 20 % du coût du projet.

ADOPTÉE.

Une discussion a lieu sur le financement de ce projet versus ce qui pourra voir le jour suite à la consultation avec les jeunes utilisateurs qui a eu lieu récemment.



7.25 Autorisation pour la tenue de la Journée verte 2021

Considérant que la Journée verte aura lieu le 22 mai 2021;

Considérant qu'il y aura plusieurs kiosques sur les lieux pour donner de l'information, fleurs, arbres, etc.;

Considérant que l'organisation de l'évènement nécessite l'aide de deux (2) bénévoles pour aider à faire la signalisation sur le site.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2021-04-118

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER et d'allouer un budget de **1 850 \$** net à la tenue de l'activité Journée verte du 22 mai 2021, pour voir à la réalisation de cette journée.

DE DEMANDER l'aide de deux bénévoles à la maison des jeunes de Saint-Esprit pour voir à la signalisation sur le site pendant l'activité, soit de 8 h à 16 h le 22 mai 2021. À titre de compensation et de remerciement, la municipalité versera un montant de 100 \$ à la Maison des jeunes directement. Le dîner sera également offert par la municipalité.

DE NOMMER le Comité Environnement et aménagement comme responsable de la Journée verte 2021. L'entreprise EBI Environnement inc. sera responsable du transport de compost qui sera mis à la disposition des citoyens qui en désirent. Le tout sera livré au garage municipal.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, postes budgétaires prévus au budget 2021, et d'en autoriser le paiement.

D'AVISER la MRC de Montcalm qu'un conteneur pour ramasser les pneus et des effectifs soient prévus pour la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE.



7.26 **Programmation de la Journée de la pêche 2021**

Considérant la résolution 2021-02-046 autorisant la Journée de la pêche 2021;

Considérant que la Journée de la pêche 2021 se tiendra le 5 juin 2021, sous réserve des directives édictées par la Santé publique;

Considérant la recommandation favorable du *Comité Loisirs et sports*.

2021-04-119

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER un budget total de **6 460 \$** net pour voir aux dépenses en lien avec l'organisation de cette journée, et que le *Comité Loisirs et sports* devra fournir une programmation et une proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité au plus tard le 26 avril, sous réserve des directives édictées par la Santé publique;

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, postes budgétaires prévus au budget 2021, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.27 **Autorisation pour la tenue de l'activité Fête nationale du Québec 2021**

Considérant que la *Fête nationale du Québec* 2021 se tiendra le 23 juin 2021, sous réserve des directives édictées par la Santé publique;

Considérant la proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité déposées par le *Comité Loisirs et sports*;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2021-04-120

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la tenue de la *Fête nationale du Québec* le 23 juin 2021, sous réserve des directives édictées par la Santé publique.

D'ENTÉRINER le dépôt de la demande d'aide financière complétée par Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

DE NOMMER le *Comité Loisirs et sports* responsable de soumettre au conseil la programmation la *Fête nationale du Québec* 2021 et une proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité au plus tard le 25 mai.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, postes budgétaires prévus au budget 2021, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

Le maire va s'adresser au conseil municipal de Saint-Roch-Ouest pour savoir quelle contribution supplémentaire il pourrait faire pour l'évènement 2021 vu le contexte de pandémie et que tout est désormais plus dispendieux. La municipalité validera s'il y a eu versement en 2020 compte tenu que l'évènement a été annulé.

~~~~~

*Mme Cardin quitte son siège à 21 h 40 et le reprend à 21 h 42. Ensuite, Mme Aubertin quitte son siège et le reprend à 21 h 44.*

**7.28 Amendement de la résolution 2020-06-133 affectant les dépenses en lien avec le glissement de terrain du rang de la Rivière Nord à la TECQ**

**Considérant** la résolution 2020-06-133 affectant les dépenses en lien avec le glissement de terrain du rang de la Rivière Nord en partie à la TECQ 2019-2023;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la résolution afin de préciser que le coût de ces travaux ne sera pas appliqué à la TECQ 2019-2023.

2021-04-121

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AMENDER** la résolution 2020-06-133 et remplacer le dernier paragraphe par « Ces travaux seront financés par le *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents* ».

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.29 Don à la Maison des jeunes

Considérant la demande de collaboration de la Maison des Jeunes du 10 mars 2021.

2021-04-122

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE VERSER un don au montant de **5 600 \$** à la Maison des Jeunes pour l'année 2021.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70290-970, tel que prévu au budget, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 8. VARIA

### 8.1 *Mandat de gestion du programme de regroupement régional d'assurance collective*

**Considérant** que le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière depuis 2005 et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

**Considérant** que le cabinet ASQ Consultants a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

**Considérant** que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise.

2021-04-123

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Esprit confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.2 *Délégation à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci*

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit offre à son personnel une assurance collective en association avec le Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

Considérant qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} juin 2021;

Considérant qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

Considérant les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2021-04-124

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

QUE la Municipalité de Saint-Esprit délègue à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

- Original signé -

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 47, l'ordre du jour est épuisé.

2021-04-125

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*